Nations Unies A/AC.109/2010/SR.3

Assemblée générale

Distr. générale
8 juillet 2010
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la troisième séance
Tenue au Siège, à New York, le mardi 30 mars 2010 à 10 heures

Président: M. St. Aimée. . . . . (Sainte Lucie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Séminaire regional pour le Pacifique

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au* plus *tard à compter de la date du* présent *document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

10-29699X (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 11h 05.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Séminaire régional pour le Pacifique

Composition de la délégation officielle du Comité spécial

2. **Le Président** dit que le séminaire régional pour le Pacifique se tiendra à Nouméa (Nouvelle Calédonie) du 18 au 20 mai 2010. La délégation officielle sera composée des membres du Bureau et d'un membre du Comité pour chaque groupe régional. L'Organisation des Nations Unies prendra à sa charge les frais de déplacement des membres de la délégation. Le Bureau a décidé que le groupe des pays d'Europe orientale sera représenté au séminaire par la Fédération de Russie. Les consultations avec les groupes des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes ne sont pas terminées. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que le Comité souhaite approuver la composition proposée et autoriser le Secrétariat à préparer les voyages, étant entendu que la liste définitive sera arrêtée dès que les consultations avec tous les groupes seront terminées.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. **M^me^ Hernández Toledano** (Cuba) dit que le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes informera le Président de sa décision avant le 31 mars 2010.

Invitation d'experts et d'organisations

5. **Le Président** dit que le Bureau a décidé de proposer d'inviter au séminaire les trois premiers experts et les trois premières organisations inscrits sur la liste provisoire qui a déjà été distribuée.

6. Comme une de ces organisations a son siège dans la région, il sera possible de financer la participation d'une quatrième organisation avec les resources disponibles. Le Président suggère donc que le Comité invite aussi la quatrième organisation inscrite sur la liste.

7. Le Président dit que s'il n'y a pas d'objection il considérera que le Comité souhaite approuver la participation de ces experts et organisations et demandera au Secrétariat d'organiser les voyages des experts et représentants.

8. *Il en est ainsi décidé.*

9. **Le Président** dit que les autres experts et organisations inscrits sur la liste provisoire seront invités au séminaire à leurs propres frais. Conformément à une décision antérieure du Comité seront également invités tous les représentants élus ou désignés des territoires non autonomes, les États non membres du Comité, les puissances administrantes, les institutions spécialisées des Nations Unies et certaines organisations régionales. L'Organisation des Nations Unies prendra à sa charge les frais de déplacement des représentants des territoires non autonomes, mais pas ceux des représentants de pays non membres du Comité, des puissances administrantes et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

La séance est levée à 11h25.